

> Pharmaciens propriétaires

## Utilisation des codes d'intervention ou d'exception pour justifier une situation particulière

Nous vous rappelons quelques principes à respecter pour l'inscription d'un code d'intervention ou d'exception sur une demande de paiement afin de justifier une situation particulière. Vous avez la responsabilité d'utiliser les codes d'intervention appropriés correspondant à la situation afin d'assurer la conformité de la facturation.

### 1 Principes à respecter

Pour un usage approprié de ces codes, vous devez :

- vous assurer que la durée de traitement est conforme en fonction de la posologie;
- ajouter un code d'intervention ou d'exception approprié lorsque la situation de la personne requiert de justifier une situation particulière. [Voir en annexe la liste de certains des codes d'intervention ou d'exception visés par ce rappel](#);
- choisir le code approprié en fonction de la situation de la personne et le motiver au dossier. Vous devez y accorder une attention particulière considérant que l'utilisation de certains codes pourraient affecter le calcul des contributions des personnes assurées;
- apposer le code uniquement sur les transactions justifiant une situation particulière ou exceptionnelle. Certains de ces codes ne devraient généralement pas se répéter au renouvellement suivant.

### 2 Exemples de situations particulières

Voici quelques exemples d'utilisation des codes **DJ** et **MG** pour des situations particulières.

#### 2.1 Code d'intervention ou d'exception DJ pour le renouvellement hâtif ou anticipé d'une ordonnance :

*anticipation – déplacement ou livraison impossible à la date prévue du renouvellement*


Le code **DJ** peut être utilisé dans ce type de situation :

- la personne assurée a une ordonnance d'une durée de traitement de 30 jours qui est renouvelable.
- le renouvellement est prévu le 1<sup>er</sup> avril, mais à cause d'un déplacement ou d'une livraison impossible à cette date, le service est rendu le 20 mars. Vous indiquez donc le code d'intervention **DJ** pour permettre la facturation.
- la personne devrait avoir une quantité suffisante pour se rendre au 1<sup>er</sup> mai.
- si elle se présente avant le 25 avril, soit 6 jours avant la date prévue de son renouvellement, vous devez transmettre la demande de remboursement avec le code d'intervention associé à la situation, si nécessaire.

---

#### Site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au

[www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos](http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos)

---

#### Téléphone

Québec

418 780-4208

Montréal

514 687-3612

Ailleurs au Québec

1 888 330-3023

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

## 2.2 Code d'intervention ou d'exception MG pour situation exceptionnelle

Le code **MG** doit être utilisé pour modifier le nombre de renouvellements ou la date de fin de validité d'une ordonnance.

Vous pouvez modifier le nombre de renouvellements ou la date de fin de validité lorsqu'il y a eu **une erreur d'inscription** sur la demande de remboursement de l'ordonnance originale. Vous pouvez aussi le faire si vous devez ajuster le nombre de renouvellements à la suite **d'une modification apportée à la quantité fournie au cours de la période de validité de l'ordonnance** (voir la [Règle 19 a\) de l'annexe II de l'Entente](#)).

Lorsque le code **MG** est utilisé, vous devez inscrire le nombre de renouvellements **restants** en tenant compte de la correction apportée.

Lorsque les renouvellements sont indiqués en nombre, cette quantité doit être décroissante à chaque service, sauf si vous y apportez une correction. Le code **MG** doit être utilisé au moment de cette correction et ne devrait pas réapparaître sur les transactions suivantes à moins d'une nouvelle correction.

Voici un exemple conforme ✓ :

Date	Quantité servie	Durée de traitement	Renouvellements	Code
2022-01-01	28	28	12	
2022-01-31	28	28	11	
2022-03-01	14	14	20	MG
2022-03-15	14	14	19	
2022-04-01	28	28	9	

Voici un exemple non conforme ✗ :

Date	Quantité servie	Durée de traitement	Renouvellements	Code
2022-01-01	28	28	12	
2022-01-31	28	28	11	
2022-03-01	14	14	20	MG
2022-03-15	14	14	19	MG
2022-04-01	28	28	9	MG

## Annexe

### Codes d'intervention ou d'exception pour un renouvellement hâtif

Situation	Valeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>médicament facturé avec le NAM d'un parent (dans les cas où le parent et l'enfant de moins d'un an sans NAM consomment le même médicament)</li> </ul>	DF
<ul style="list-style-type: none"> <li>même médicament (produit figurant dans le même encadré dans la <i>Liste des médicaments</i>), mais facturé pour des ordonnances différentes</li> </ul>	DG
<ul style="list-style-type: none"> <li>synchronisation des ordonnances dans le respect de la Règle 19 de l'annexe II de l'Entente (dans le but de synchroniser les visites à la pharmacie, le pharmacien fournit une quantité supérieure à celle prescrite)</li> </ul>	DH
<ul style="list-style-type: none"> <li>anticipation – pharmacie fermée à la date prévue du renouvellement</li> </ul>	DI
<ul style="list-style-type: none"> <li>anticipation – déplacement ou livraison impossible à la date prévue du renouvellement</li> </ul>	DJ
<ul style="list-style-type: none"> <li>anticipation – médicament utilisé dans 2 lieux différents</li> </ul>	DK
<ul style="list-style-type: none"> <li>anticipation – médicament requis lors du rendez-vous médical</li> </ul>	DL
<ul style="list-style-type: none"> <li>autre situation de renouvellement hâtif préautorisé par la RAMQ qui interrompt le processus de l'établissement de la date prévue de renouvellement</li> </ul>	DM
<ul style="list-style-type: none"> <li>non-respect de la posologie (pour différents motifs, la personne n'a pas respecté la posologie prescrite et n'a plus de médicament en sa possession)</li> </ul>	DO
<ul style="list-style-type: none"> <li>anticipation – correction de la durée de traitement</li> </ul>	FA
<ul style="list-style-type: none"> <li>autre situation de renouvellement hâtif préautorisé par la RAMQ qui n'interrompt pas le processus de l'établissement de la date prévue de renouvellement</li> </ul>	FC
<ul style="list-style-type: none"> <li>oubli des médicaments lors d'un voyage</li> </ul>	ME
<ul style="list-style-type: none"> <li>changement de posologie</li> </ul>	MN
<ul style="list-style-type: none"> <li>vol, perte ou bris de médicament</li> </ul>	MR
<ul style="list-style-type: none"> <li>départ en voyage avant la date de renouvellement</li> </ul>	MV

### Codes d'intervention ou d'exception pour des situations exceptionnelles

Situation	Valeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>une préautorisation téléphonique a été obtenue de la RAMQ</li> </ul>	CS
<ul style="list-style-type: none"> <li>pour une personne assurée ou une personne qui cohabite avec elle et qui présente un danger suicidaire) (sous-paragraphe e) de la règle 19)</li> </ul>	CV
<ul style="list-style-type: none"> <li>situation particulière – ordonnance de longue durée préautorisée par la RAMQ</li> </ul>	DN
<ul style="list-style-type: none"> <li>pour permettre la facturation d'un code de produit autre – décision du pharmacien (produits de la classe des inhibiteurs de la pompe à protons)</li> </ul>	DQ
<ul style="list-style-type: none"> <li>service sur appel pour un second déplacement, même jour</li> </ul>	FB
<ul style="list-style-type: none"> <li>confirmation de services rendus au privé</li> </ul>	IP
<ul style="list-style-type: none"> <li>preuve temporaire d'admissibilité pour un prestataire adulte</li> </ul>	MA
<ul style="list-style-type: none"> <li>preuve temporaire d'admissibilité pour un prestataire à charge</li> </ul>	MB
<ul style="list-style-type: none"> <li>preuve temporaire d'admissibilité (adhérent à charge)</li> </ul>	MC
<ul style="list-style-type: none"> <li>pour modifier le nombre de renouvellements ou la date de fin de validité</li> </ul>	MG
<ul style="list-style-type: none"> <li>pour permettre de générer un NAM temporaire (naloxone)</li> </ul>	MK
<ul style="list-style-type: none"> <li>montant supérieur à 1 000 \$</li> </ul>	MP

Situation	Valeur
• pour permettre le dépassement de la quantité maximale journalière	<b>MQ</b>
• pour permettre le dépassement de la quantité maximale par service (naloxone)	<b>MS</b>
• pour indiquer une pharmacothérapie initiale	<b>MT</b>
• pilule du lendemain (facturation d'un format complet)	<b>PL</b>
• une autorisation téléphonique CSSR a été obtenue – sans méd.	<b>SS</b>
• pour permettre la facturation en piluliers (code de service <b>G</b> ou <b>P</b> ) d'un produit de format indivisible dont la quantité facturée est inférieure à la quantité du format	<b>PI</b>
• assurer continuité trait. – bris, perte ou mauvaise consommation patient (transport)	<b>TB</b>
• assurer continuité traitement – commence vendredi Am (transport)	<b>TC</b>
• assurer continuité traitement – changement posologie (transport)	<b>TP</b>
• assurer continuité traitement – bris, perte ou mauvaise condition transports	<b>TR</b>